



Tout d'abord, MERCI à vous de faire respecter avec bienveillance les consignes qui vous avez reçues.

Toutes les personnes qui font respecter la Loi sont indispensables dans un État de droit, et si certaines abusent quelques fois de leur position, la grande majorité exécute un travail remarquable. Je suis consciente que si nous vivons en sécurité en Belgique par rapport à d'autres pays, c'est en partie grâce elles.

Permettez-moi d'exprimer ce qui motive mon refus d'obéir aux mesures qu'il vous a été imposé de faire respecter à la population, et de vous dire que je demande une audition. Ceci par la connaissance que j'ai des points ci-dessous.

1) Volet juridique

Le Conseil d'État a rejeté les recours introduits contre les arrêtés imposant le masque, pour des raisons de recevabilité, mais sans examiner le fond. Il ne s'est donc pas prononcé sur la légalité des arrêtés ministériels, lesquels me semblent illégaux.

En outre, l'article 14 de la constitution belge prévoit que nulle peine ne peut être établie ni infligée qu'en vertu de la Loi. Loi prévalant bien entendu sur l'arrêté ministériel.

La prévalence en Belgique est établie comme suit :

- Constitution
- Loi
- Arrêté royal
- Arrêté ministériel





2) Volet informatif quant au port du port du masque

Selon un document baptisé “Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19” publié par l’[Organisation Mondiale de la Santé](#), ([téléchargement ici](#)), voici la liste des effets indésirables et inconvénients potentiels liés au port du masque par le grand public, suivie de la liste des bénéfices potentiels dont le fascinant *“impression donnée aux gens de contribuer à stopper la propagation du virus”* :

Pages 9 & 10:

« Effets indésirables/inconvénients potentiels.

– Dans le grand public, le port du masque par des personnes en bonne santé peut notamment présenter les désavantages suivants :

- risque potentiellement accru d’autocontamination dû au fait de manipuler un masque facial puis de se toucher les yeux avec des mains contaminées ;
- autocontamination possible si un masque non médical humide ou sale n’est pas remplacé, favorisant ainsi la prolifération de microorganismes ;
- mal de tête et/ou difficultés respiratoires possibles selon le type de masque utilisé ;
- lésions cutanées faciales, dermatite irritative ou aggravation de l’acné en cas de port fréquent et prolongé du masque ;
- difficulté de communiquer clairement ;
- sensation possible d’inconfort ;
- fausse impression de sécurité pouvant conduire à un respect moins scrupuleux des mesures préventives qui ont fait leurs preuves comme la distanciation physique et l’hygiène des mains ;

- port du masque mal supporté, notamment par le jeune enfant ;
- problèmes liés à la gestion des déchets ; l'élimination sauvage des masques peut entraîner une augmentation du volume des déchets dans les lieux publics, présentant un risque de contamination des préposés au nettoyage des rues et des risques pour l'environnement ;
- difficultés de communiquer en cas de surdit  et de d pendance de la lecture labiale ;
- d savantages et difficult s li s au port du masque  prouv s par les enfants, les personnes atteintes de troubles mentaux ou de d ficiences d veloppementales, les personnes  g es atteintes de d ficiences cognitives, les asthmatiques ou les personnes souffrant d'affections respiratoires chroniques, les personnes ayant r cemment subi un traumatisme facial ou une intervention chirurgicale orale ou maxillofaciale, ainsi que celles qui vivent dans un environnement chaud et humide.»

– Tout aussi int ressants, les potentiels effets b n fiques et avantages du port du masque :

« Dans le grand public, le port du masque par des personnes en bonne sant  peut notamment pr senter les avantages suivants :

- risque **potentiellement** r duit d'exposition   des sujets infect s encore asymptomatiques ;
 - stigmatisation potentiellement r duite des personnes portant un masque pour  viter d'infecter autrui (lutte   la source) et de celles qui s'occupent de patients atteints de la COVID-19 dans des contextes non cliniques
 - **impression donn e aux gens de contribuer   stopper la propagation du virus**
 - occasion de rappeler   la population les autres mesures   respecter (veiller par exemple   l'hygi ne des mains, ne pas se toucher le nez ou la bouche) – l'effet inverse  tant toutefois aussi possible (voir ci-dessous)
 - effets socio conomiques potentiels. Face   la p nurie mondiale de masques chirurgicaux et d' quipement de protection individuelle, le fait d'encourager les gens   fabriquer leurs propres masques peut contribuer   l'initiative personnelle et   l'int gration communautaire.
- La production de masques non m dicaux peut  tre une source de revenu pour ceux qui sont en mesure de les fabriquer dans leur communaut . Les masques en tissu peuvent aussi offrir un moyen d'expression culturelle propre   favoriser l'acceptation des mesures de protection en g n ral. La r utilisation sans risque des masques en tissu permettra de r duire les co ts et le gaspillage. »

Sources :

[– Organisation Mondiale de la Sant ](#)

[– T l chargez le document “Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19”](#)

Source de ce document : https://covidinfos.net/covid19/autocontamination-lesions-cutanees-difficultes-respiratoires-le-port-du-masque-vu-par-loms/1787/?fbclid=IwAR3PLmKE3CV5AFC7IzLG2bNro8OixwduuFwaMLmcaeSEa5_ASVr7BYWur2M

Site : covidinfos.net

Je n'oublie pas que parmi vous il y en a qui payent de leur vie le service qu'ils rendent aux citoyens.



De tout cœur avec vous et merci encore !